



MISE EN PLACE CONCRÈTE, RÔLE ET MISSIONS DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE - DE 50 SALARIÉS

Public concerné

Membres des instances paritaires dans l'entreprise, acteurs du dialogue social territorial, organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs



PRÉREQUIS

Pas de prérequis

Dates

18 et 19 février
ou 30 sept et 1er octobre 2025

Lieu

Fort de France

Durée

2 jours - 14 heures

Prix

Sans reste à charge pris en charge par le CCT (CTM +DEETS)

Modalités d'accès

Bulletin de préinscription à envoyer complété à :

[contact-aract-](mailto:contact-aract-martinique@anact.fr)

martinique@anact.fr

Inscription définitive dès réception de la convention signée

OBJECTIFS

- Partager la connaissance sur le fonctionnement concret du CSE dans les structures de moins de 50 salariés, notamment les modalités pratiques de l'exercice du mandat des élus (titulaires et suppléants).

Les +

Une participation conjointe à privilégier (employeur/élus ou OS/OP).

La prise en main d'outils permettant de faire progresser son dialogue social.

PROGRAMME

- L'exercice du mandat : les heures de délégation, les moyens de fonctionnement, le registre
- La communication avec les salariés
- L'organisation des réunions : Invitation ou Convocation ? Rédaction d'un PV ?
- La protection des élus

PÉDAGOGIE

- Évaluation des attentes et connaissances des participants en amont de la formation
- Apports théoriques et pratiques adaptés aux problématiques des stagiaires
- Transfert d'outils pour travailler paritairment
- Travaux en sous-groupe et mises en situation
- Temps d'échange et de travail à partir des pratiques et questions des participants
- Transmission et adaptation d'une boîte à outils
- Cas pratiques

Supports de formation transmis par mail, remise d'une attestation de fin de formation. Evaluation de la formation par un pré-questionnaire, un questionnaire à chaud et un questionnaire à froid via une enquête en ligne